



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité

Question au Gouvernement n° 2178

Texte de la question

SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS

M. le président. La parole est à M. Jacques Myard, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

M. Jacques Myard. Je vous rassure, mes chers collègues, je ne vais pas vous parler de l'euro ! Monsieur le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, on assiste de manière récurrente - hier à Tremblay, ce matin à Villepinte - à des attaques contre des bus qui sont caillassés, dont les chauffeurs sont traumatisés et les passagers terrorisés.

Cette situation, que vous connaissez, se retrouve parfois dans des trains de banlieue. Je dois d'ailleurs vous remercier d'avoir pris le train entre Poissy, Maisons-Laffitte, Sartrouville et Houilles il y a quelques jours, en présence du président de la SNCF, pour vous rendre compte de la situation par vous-même. *(Applaudissements ironiques sur les bancs du groupe SRC.)* Je n'ai jamais pensé, monsieur le ministre, que la sécurité n'était qu'une question de police : c'est aussi une question d'autorité, de sanction et de justice, c'est aussi la question de la réponse que la société doit donner à ces malfrats. *(Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.)*

Il n'en demeure pas moins que je souhaiterais que vous nous disiez en quelques mots quel diagnostic vous portez sur cette situation et, surtout, quelles mesures vous prendrez pour mettre un terme à ces scandaleuses agressions. *(Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.)*

M. le président. La parole est à M. Brice Hortefeux, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

M. Brice Hortefeux, *ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales*. Monsieur le député Jacques Myard, vous évoquez plusieurs faits récents, notamment les événements de Tremblay-en-France. Je vous rappelle simplement la chronologie. Samedi, à 16 heures 40, une perquisition a lieu. À 17 heures 30, un caillassage est organisé. Une compagnie républicaine de sécurité est immédiatement déployée sur place. Comme le sait François Asensi, le député-maire de Tremblay-en-France, nous poursuivrons ces opérations de sécurisation tout le temps nécessaire.

La réalité est très simple : nos opérations de démantèlement des trafics de stupéfiants dérangent. Elles bousculent le *business* tranquille de ces petits voyous. Je vous le dis, monsieur Myard : non seulement nous n'allons pas nous arrêter mais nous allons amplifier ces opérations !

Mme Claude Greff. Bravo !

M. Brice Hortefeux, *ministre de l'intérieur*. S'agissant plus largement de la sécurité dans les transports, ce sont aujourd'hui 2 547 policiers et gendarmes qui assurent quotidiennement la protection des transports. Nous voulons effectivement aller plus loin, et, à Houilles, en votre présence, dans votre département, j'ai annoncé un plan de sécurisation nationale des transports. Ce plan comporte plusieurs volets. Je vous en rappelle deux : le développement de la vidéoprotection, qui permet non seulement d'identifier mais aussi d'éviter des affrontements, comme cela a été le cas le 3 avril dernier, alors que deux bandes rivales avaient prévu de se retrouver sur le parvis de La Défense pour se battre ; des cartes précises des situations à risques, que j'ai demandé aux préfets d'établir, avec la liste des bus, des tramways, des gares et des lieux sensibles. L'objectif du Gouvernement, monsieur Myard, est très simple, très clair et très ferme : nous voulons que chacun, quel que

soit son lieu d'habitation, puisse circuler librement et sereinement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2178

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 mai 2010